



Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022



COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES



Message de la présidente et de la directrice générale

Nous sommes fières de vous présenter le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 de la Commission scolaire des Îles (CSÎ). Il est le fruit d'un travail collectif qui s'est échelonné tout au long de l'année 2017-2018, travail qui nous a permis de faire le point sur la réussite des élèves des secteurs des jeunes et des adultes que nous formons de même que sur les choix et les actions que nous privilégions pour contribuer au plein développement de leur potentiel.

La consultation et l'élaboration de ce plan ont impliqué et donné la parole à quelque 477 personnes assumant, à la Commission scolaire des Îles ou dans la communauté proche, des responsabilités et des rôles différents. Ces participants incluaient les parents. De plus, 814 élèves, à partir du 2^e cycle du primaire, ont partagé leurs perceptions sur les forces et les vulnérabilités de l'école actuelle. Cette large représentation a permis de dégager un portrait riche, complet et nuancé du milieu scolaire madelinot;

ce qui a contribué à rendre notre plan d'engagement vers la réussite pertinent dans ses visées et collé à la réalité des Îles.

Le but de cet exercice de réflexion collective est de rassembler tous les acteurs concernés autour d'un même projet, un projet collectif qui affiche nos engagements et nos défis sous la forme d'orientations, d'objectifs bien concrets et de résultats visés pour les quatre prochaines années.

C'est avec confiance que nous envisageons la mise en œuvre de ce premier PEVR fort ambitieux, et ce, grâce à l'engagement exceptionnel et l'expertise de notre personnel ainsi qu'à la précieuse collaboration de nos partenaires.

La réussite de nos élèves représente un investissement social majeur, mais surtout il permet à des jeunes et des adultes d'avoir les meilleurs outils possibles pour s'accomplir et être heureux dans la vie.

La présidente


Francine Cyr

La directrice générale


Brigitte Aucoin

Table des matières

Mot de la présidente et de la directrice générale.....	2
But du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).....	4
Encadrements légaux	5
Démarche d'élaboration du PEVR : Groupes consultés et activités de consultation	6
Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Îles	8
Mission, vision et valeurs de la Commission scolaire des Îles.....	21
Objectifs déterminés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (à intégrer au PEVR)	22
Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire des Îles.....	26
Tableau synthèse des objectifs du PEVR 2018-2022 de la Commission scolaire des Îles	31
Déclaration contenant les objectifs de la Commission scolaire des Îles quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité	32
Signataires du plan d'engagement vers la réussite	38
Annexe 1 - Plan d'engagement vers la réussite	39
Annexe 2 - Mission, vision et valeurs.....	40

But du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, les parents et la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le PEVR permet ainsi de faire connaître ce que la Commission scolaire des Îles entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Depuis plusieurs années, la Commission scolaire des Îles déploie des efforts considérables, notamment au regard de l'implantation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques. Ces pratiques, qui ont un effet prouvé sur le développement des compétences et sur l'amélioration de la réussite des élèves, sont issues des résultats de nombreuses recherches au Québec, mais aussi en Ontario et dans d'autres pays tels les pays scandinaves. Les rapports annuels, associés au dernier plan stratégique de la Commission scolaire des Îles et à sa convention de partenariat, témoignent du travail accompli par l'ensemble du personnel pour assurer avec succès la mission qui lui est confiée. Satisfaite des progrès réalisés ces dernières années, elle est très optimiste à poursuivre sur la voie de l'amélioration afin d'assurer aux élèves, jeunes et adultes, du territoire une formation solide leur permettant d'avoir les outils nécessaires pour vivre dans un avenir où les défis seront nombreux et complexes.

Le plan d'engagement de la Commission scolaire des Îles s'appuie sur sa vision et ses valeurs qui guident la direction commune à donner aux actions de l'ensemble des acteurs concernés dans leur rôle respectif. Il sera mis en œuvre par un plan d'action annuel.

La *Politique de la réussite éducative – le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*, le *Plan stratégique 2017-2022* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la *Stratégie 0-8 ans* ont servi de référence à l'analyse des zones de force et de vulnérabilité au regard de la réussite scolaire.

Trois axes ont encadré cette analyse : le développement du plein potentiel des élèves, l'environnement socio-éducatif favorable au développement global des élèves et l'intervention de qualité et le développement professionnel.

Soucieuse de cibler les vrais enjeux et de concentrer les énergies de tous les acteurs concernés autour des défis les plus stratégiques, la Commission scolaire des Îles a favorisé une approche où les objectifs, en nombre limité, reflètent les grandes priorités liées à la réussite des élèves, priorités qui constitueront le projet commun de tous pour les quatre prochaines années.

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter:

1. Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
2. Les orientations et les objectifs retenus;
3. Les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
4. Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
5. Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
6. Tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves.

Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

Démarche d'élaboration du PEVR : Groupes consultés et activités de consultation

Convaincue de l'importance d'une approche collaborative dans le cadre de l'élaboration de son plan d'engagement vers la réussite et soucieuse de favoriser la participation du plus grand nombre de ses élèves, de ses employés, de parents et de partenaires, la Commission scolaire des Îles a tenu, au cours des derniers mois, les activités suivantes :

1. Des sondages de perception, de satisfaction et d'information réalisés auprès de différents groupes d'acteurs concernés afin d'enrichir les données dans l'élaboration du portrait de la situation actuelle de l'organisation (septembre et octobre 2017) :
 - les élèves du 2^e et du 3^e cycle du primaire : 367 répondants (100 %);
 - les élèves du secondaire, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle : 447 répondants (84 %);
 - les employés : 210 répondants (75 %);
 - les parents : 251 répondants (29 %);
 - les partenaires : 16 répondants (42 %).
2. Une activité de réflexion pour déterminer les forces, les vulnérabilités et les enjeux de l'organisation (novembre et décembre 2017) par :
 - la présentation d'un portrait de l'organisation établi à partir de données sur les résultats des élèves, des données socio-démographiques et des réponses obtenues aux sondages;
 - une réflexion autour de trois axes d'intervention :
 - le développement du plein potentiel des élèves;
 - l'environnement socioéducatif favorable au développement global des élèves, incluant l'engagement et la mobilisation des parents et de la communauté;
 - l'intervention de qualité et le développement professionnel.
- Cette activité a fait l'objet d'une rencontre avec chacun des groupes suivants :
 - les élèves du primaire, du secondaire, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle;
 - les enseignants, les professionnels et les membres du personnel de soutien;
 - le personnel cadre (dans le cadre d'un comité consultatif de gestion élargi);
 - les parents (comité de parents et comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage);
 - les partenaires, incluant les représentants syndicaux.
3. Une réflexion sur les enjeux et les défis les plus significatifs à mettre en priorité pour 2018-2022. Une rencontre a eu lieu avec chacun des groupes suivants (janvier 2018):
 - le comité de gouvernance et d'éthique;
 - le comité consultatif de gestion élargi (tout le personnel cadre);
 - des représentants des enseignants, des professionnels et des membres du personnel de soutien.

Démarche d'élaboration du PEVR : Groupes consultés et activités de consultation

4. La présentation et la consultation sur un premier projet de plan d'engagement vers la réussite (orientations, objectifs, cibles et indicateurs). Une rencontre a eu lieu avec chacun des groupes suivants (février et mars 2018) :

- le conseil des commissaires;
- le comité consultatif de gestion élargi;
- les représentants des différentes catégories d'employés;
- le comité de parents;
- les partenaires;
- les représentants syndicaux.

5. La présentation et la consultation sur un projet révisé et complet. Une rencontre a eu lieu avec chacun des groupes suivants (avril 2018) :

- le conseil des commissaires;
- le comité consultatif de gestion élargi;
- le comité de parents, incluant des membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- les enseignants, qui ont été consultés par la directrice générale, en collaboration avec les directions d'établissement lors d'une tournée des écoles et du centre;

- les autres membres du personnel, qui ont été consultés par la directrice générale dans le cadre d'une journée pédagogique;
- les conseils d'établissement, qui ont été consultés par la directrice générale.

Une consultation par le dépôt d'un avis écrit a été proposée pour les groupes suivants (9 au 27 avril) :

- les partenaires;
- les représentants syndicaux.

6. La validation de la version finale pour adoption. Une rencontre a eu lieu avec chacun des groupes suivants (mai 2018) :

- le conseil des commissaires;
- le comité consultatif de gestion élargi.

7. L'adoption du plan d'engagement vers la réussite par le conseil des commissaires le 22 mai 2018.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

1. Caractéristiques du milieu

Quelques données sociodémographiques

D'une superficie de 205,40 km², le territoire desservi par la Commission scolaire des Îles compte une municipalité régionale de comté et deux municipalités. Son caractère insulaire, la fragilité de ses milieux et son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent en font un lieu unique. Ces caractéristiques ont d'ailleurs fait l'objet d'un décret administratif gouvernemental dans le cadre de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. En 2017, la population sur le territoire de la Commission scolaire des Îles était de 12 323 habitants. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indique que la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine voit sa population décliner depuis plusieurs années. De plus, la population de cette région est plus âgée que celle de l'ensemble du Québec.

L'économie repose principalement sur l'industrie de la pêche, le tourisme et les services publics. En 2014, le revenu médian des familles aux Îles-de-la-Madeleine, comme dans l'ensemble de la région, était moins élevé que la moyenne provinciale (Îles : 65 800 \$; Québec : 68 570 \$). Par ailleurs, en 2016, le taux de chômage, pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'élève à 14,6 %, soit un niveau supérieur au taux québécois (7,1 %). La proportion d'adultes de 25 à 64 ans sans diplôme est plus élevée aux Îles que dans l'ensemble du Québec (27 % contre 12,8 %).

Les écoles de la Commission scolaire des Îles ont un indice socio-économique variant de 5 à 10 (référer aux tableaux des pages 11 et 12).

2. Engagement parental et partenarial

L'engagement parental

La Commission scolaire des îles considère les parents comme des partenaires privilégiés pour la réussite des élèves et adopte des stratégies pour assurer leur collaboration et leur complicité nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

L'engagement des partenaires

Depuis quelques années, un *Forum des partenaires* a été mis en place afin de rassembler autour d'une même table les acteurs clés du territoire. Cette instance a pour objectif, d'une part, de créer un environnement propice à la réalisation d'actions à mener par une ou plusieurs organisations et, d'autre part, de suivre l'état d'avancement des actions identifiées au projet de territoire. Ce forum s'inscrit dans la mouvance d'une démarche structurante, soit un projet de territoire, « Horizon 2025 », qui a cours depuis quelques années et qui vise le développement d'une vision partagée d'un futur souhaitable et l'engagement collectif quant à sa mise en œuvre. La Commission scolaire des Îles est un membre actif de ce forum.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

Par ailleurs, le développement de partenariats a fait également l'objet d'actions ciblées par la Commission scolaire des Îles, dans le cadre de sa dernière planification stratégique, au regard des volets suivants : la santé globale des jeunes, le développement durable des Îles, la culture des Madelinots, la formation de la main-d'œuvre et la persévérance scolaire.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, et avec l'objectif d'offrir toutes les conditions favorables à la réussite de ses élèves, la Commission scolaire des Îles poursuit ses partenariats avec plusieurs partenaires et organismes du territoire qui offrent les services suivants :

- le Cégep de la Gaspésie et des Îles (Campus Denise-Leblanc aux Îles) et un service de formation continue (Groupe Collégia) avec lesquels la CSÎ a un protocole d'entente pour opérer un service conjoint de formation continue aux entreprises;
- l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine nommée Complice;
- le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (CISSS) ainsi que le CISSS de la Gaspésie pour les services de réadaptation physique et le Centre jeunesse;
- le Carrefour jeunesse-emploi;
- la Municipalité des Îles;
- les centres de la petite enfance.

3. Portrait de l'éducation sur le territoire

L'offre de services en éducation publique

Aux Îles-de-la-Madeleine, il n'existe pas d'institution privée pour l'éducation des élèves du préscolaire âgés de 4 et 5 ans, du primaire et du secondaire. La Commission scolaire des Îles est la seule commission scolaire francophone à dispenser des services en éducation dans ces ordres d'enseignement.

Elle offre des services éducatifs au préscolaire, pour les élèves âgés de 4 et 5 ans, au primaire, au secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. Des travaux de réaménagement, qui ont pris fin à l'automne 2017, ont permis de bonifier et d'améliorer l'offre en formation professionnelle. Au total, ce sont quatre programmes qui peuvent désormais être offerts sur une base rotative : *Pêche professionnelle*, *Entretien général d'immeubles*, *Assistance à la personne en établissement et à domicile* et *Santé, assistance et soins infirmiers*, programmes offerts sur la base d'autorisations permanentes.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

Sur le territoire, on retrouve également d'autres services publics :

- deux centres de la petite enfance (CPE) qui opèrent chacun une garderie en installation et un réseau de garderies en milieu familial;
- un campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles (Campus Denise-Leblanc) et, occasionnellement, des cohortes au 1^{er} et au 2^e cycle universitaire sous la responsabilité de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Université Laval.

L'évolution et les prévisions de la clientèle scolaire

Depuis 20 ans, la clientèle scolaire du secteur des jeunes ne cesse de décroître. Toutefois, les prévisions ministérielles annoncent une stabilité de la clientèle pour les prochaines années.

Année	Primaire	Secondaire	Total
1997-1998	1 006	795	1 801
2017-2018	608	457	1 065
2024-2025 (prévisions ministérielles)	600	410	1 010

Depuis 2014, on observe une baisse significative de la clientèle à la formation générale des adultes (FGA), alors qu'on observe une hausse de la clientèle en formation professionnelle (FP). En 2016-2017, on comptait 25,69 équivalents temps plein (ETP) en FGA et 41,67 ETP en FP. Les travaux de réaménagement qui ont permis de bonifier et d'améliorer l'offre en formation professionnelle expliquent la hausse de la clientèle dans ce secteur d'activité.

L'organisation scolaire et l'offre des services éducatifs

La Commission scolaire des Îles offre des services éducatifs dans cinq écoles primaires, une école secondaire et un centre de formation générale des adultes et de formation professionnelle. Elle privilégie une organisation de services de proximité permettant à tous les élèves de développer leur plein potentiel. Les taux d'intégration des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) sont très élevés, soit 93 % au primaire et 87,7 % au secondaire.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

Outre les classes ordinaires de chacune de ses écoles primaires et secondaire, les élèves peuvent bénéficier de regroupements facilitant les apprentissages pour certains d'entre eux. Ainsi, une école primaire offre un service de classe-ressource et la Polyvalente des îles offre les regroupements suivants: classe-ressource, classe spécialisée et parcours de formation axée sur l'emploi. De plus, des ressources professionnelles et de soutien technique s'assurent d'offrir aux élèves tous les services prévus dans le cadre des programmes des services éducatifs complémentaires.

La répartition des élèves dans les différentes écoles et au centre est présentée dans les tableaux qui suivent.

Le portrait des établissements de la Commission scolaire des îles (2017-2018)

PRÉSCOLAIRE 4 ET 5 ANS (nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2017)

École	Village	Passe-Partout (4 ans)	Maternelle 4-5 ans	Maternelle 5 ans	IMSE 2016-2017*
Centrale	Havre-aux-Maisons	13		15	N/A
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Grande-Entrée		5 (1 + 4)		N/A
Saint-Pierre	L'Étang-du-Nord	36		35	N/A
Stella-Maris	Fatima	17		22	N/A
Aux Iris	Bassin - Havre-Aubert	10		11	N/A

**L'IMSE est un indice de milieu socio-économique. Il est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les 2/3 de l'indice) et la proportion des ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine du recensement canadien (ce qui représente 1/3 du poids de l'indice). L'ordre préscolaire n'est pas inclus dans les calculs.*

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

PRIMAIRES

École	Village	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2017	IMSE 2016-2017
Centrale	Havre-aux-Maisons	87	6
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Grande-Entrée	13	9
Saint-Pierre	L'Étang-du-Nord	228	5
Stella-Maris	Fatima	142	6
Aux Iris	Bassin - Havre-Aubert	51	10

SECONDAIRE

École	Village	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2017	IMSE 2016-2017
Polyvalente des îles	L'Étang-du-Nord	457	6

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre	Village	Nombre d'effectifs 2016-2017	IMSE 2016-2017
Centre de formation générale et de formation aux adultes	L'Étang-du-Nord	FGA : 25 FP : 42	N/A

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

4. Ressources humaines, matérielles et financières

Le personnel en service direct aux élèves

En 2017- 2018, la Commission scolaire des Îles comptait quelque 290 employés en service direct ou indirect aux élèves. De ce nombre, 187 sont en service direct aux élèves :

- 123 enseignants (dont 93 % sont des femmes);
- 2 psychologues;
- 1 orthophoniste;
- 1 conseillère en orientation;
- 2 travailleurs sociaux;
- 1 agente en travail social pour le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA);
- 31 techniciennes en éducation spécialisée;
- 11 préposés aux élèves handicapés;
- 4 techniciennes en service de garde;
- 11 éducatrices en service de garde.

On a maintenu, voire augmenté le nombre de membres du personnel œuvrant auprès des élèves, malgré la baisse continue et significative du nombre d'élèves depuis dix ans.

Une gouvernance et des ressources humaines au service des élèves et de leurs intervenants

La Commission scolaire des îles est administrée par un conseil des commissaires représentant la population francophone des Îles-de-la-Madeleine. Son mandat est notamment de participer à la définition des orientations et des priorités de la commission scolaire et d'être en vigie sur la réalisation des objectifs propres à sa mission et aux résultats visés. Il a aussi la responsabilité d'informer l'organisation sur les besoins et les attentes de la population.

Pour mettre en œuvre les priorités de l'organisation, le conseil des commissaires est soutenu par la directrice générale qui est entourée d'une équipe de cadres de service et de directions d'établissement. On y retrouve deux types de services : administratifs et éducatifs. Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PEVR, les équipes des services éducatifs aux jeunes et aux adultes seront grandement sollicitées, compte tenu de leurs responsabilités en lien avec la réalisation de la mission d'une commission scolaire et leur soutien nécessaire à la réalisation de la mission des écoles et du centre.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

L'état des bâtiments selon l'échelle d'évaluation du ministère

La Commission scolaire des Îles possède un parc immobilier de six bâtiments âgés entre 53 et 65 ans. Le travail effectué sur les bâtiments, malgré leur âge, permet de conserver un bon niveau de qualité en ce qui a trait à leur état. Trois bâtiments sont en très bon état, deux sont en bon état et un seul présente un niveau insatisfaisant selon l'évaluation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. En 2016-2017, plus de 4,85 M\$ ont été accordés en contrats pour réaliser différents projets dans les écoles et les centres. Ce montant s'ajoute aux 540 000 \$ investis tout au cours de l'année pour assurer l'entretien des bâtiments.

Le budget total disponible

En 2016-2017, les revenus ont été d'environ 23 M\$ alors que les dépenses ont été de 22,7 M\$.

5. Réussite scolaire

Des données sur la réussite des élèves

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (cohorte 2008-2009 - diplomation juin 2015)

		Diplomation	DEP	Qualification
Garçons	68,8 %	57,8 %	9,4 %	10,9 %
Filles	89,5 %	89,5 %	0,0 %	0,0 %
Total	80,0 %	75,0 %	4,3 %	5,0 %

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, selon les secteurs (cohorte 2008-2009 - diplomation juin 2015)

		Formation générale des jeunes	Formation générale des adultes	Formation professionnelle
Garçons	68,8 %	53,1 %	6,3 %	9,4 %
Filles	89,5 %	77,6 %	8,7 %	6,5 %
Total	80,0 %	66,4 %	9,3 %	4,3 %

Taux de diplomation des élèves HDAA (PI actif) et des élèves ordinaires (cohorte 2008-2009)

		Élèves ordinaires	EHDA
Garçons	68,8 %	84,6 %	57,9 %
Filles	89,5 %	97,0 %	40,0 %
Total	80,0 %	93,5 %	54,2 %

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification 2014-2015 (taux de décrochage)

Garçons	10,7 %
Filles	2,5 %
Total	5,9 %

Proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité (2012)

Garçons	89,90 %
Filles	91,66 %
Total	90,28 %

Note : Les données sont issues de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants de la maternelle (EQDEM) de 2012 pour la grande région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. En septembre 2018, de nouvelles données de l'EQDEM sur les cinq domaines de développement seront disponibles (données 2017).

Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus (2016-2017)

Garçons	12,8 %
Filles	10,9 %
Total	11,8 %

Taux d'intégration des élèves HDAA (2016-2017)

Primaire	93,0 %
Secondaire	87,7 %

Taux de réussite à l'épreuve ministérielle : français écriture, 4^e année du primaire (juin 2017)

Garçons	97,5 %
Filles	100 %
Total	98,7 %

Taux de réussite à l'épreuve ministérielle : français écriture, 6^e année du primaire (juin 2017)

Garçons	100,0 %
Filles	97,78 %
Total	99,0 %

Taux de réussite à l'épreuve unique ministérielle : français écriture, 5^e secondaire (juin 2016)

Garçons	84,6 %
Filles	96,6 %

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Îles

Quelques constats sur la réussite des élèves

Pour la cohorte 2008-2009 qui a diplômé en juin 2015, le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans (80 %) est assez élevé. Une hausse progressive de ce taux se réalise depuis 2014 et se maintient. Un écart positif de plus de 5 % avec la moyenne provinciale est observé. Les filles présentent un taux particulièrement élevé (89,5 %). Le taux des garçons est beaucoup plus faible (68,8 %). Chez les garçons, lorsqu'on analyse la part des diplômés obtenus en formation professionnelle (9,4 %) et en formation générale des adultes (6,3 %), c'est 53,1 % de garçons qu'on diplôme en formation générale des jeunes. Cependant, le taux de qualification chez les garçons est très satisfaisant; ce sont principalement des garçons qui ont intégré les parcours de formation axée sur l'emploi ces dernières années.

Il en est de même pour les écarts de réussite observés entre les élèves ayant un PI actif et les élèves ordinaires. Pour la cohorte qui a terminé en juin 2015, l'écart observé pour la diplomation ou la qualification après sept ans est de 39,3 points, un écart considérable.

En 2014-2015, on observait un taux de sorties sans diplôme, ni qualification très bas de 5,9 %. Il était de 14,3 % en 2011-2012. C'est une diminution très satisfaisante qui est le résultat des efforts accomplis. De plus, l'analyse des données à plus long terme nous démontre une baisse de la proportion d'élèves qui entrent à 13 ans ou plus au secondaire. En 2015-2016, 17,4 % des élèves entraient au secondaire à 13 ans ou plus; en 2016-2017, c'est 11,8 % des élèves. C'est un taux inférieur au taux provincial pour le réseau public qui est de 12,5 %.

Les taux de réussite en français, volet écriture, en 4^e année (98,7 %), 6^e année (99 %) et en 5^e secondaire (90,9 %) sont très satisfaisants. Ces taux se maintiennent depuis plusieurs années. On constate que les taux de réussite en lecture et en écriture sont excellents, tant au primaire qu'au secondaire. Toutefois, c'est à l'égard des moyennes obtenues dans cette discipline qu'un travail d'amélioration est souhaité. Le défi est d'augmenter les moyennes pour assurer un niveau encore plus élevé de maîtrise de la langue française.

La même préoccupation s'applique à l'apprentissage de la mathématique. L'augmentation des moyennes en mathématique sera la manifestation d'une meilleure maîtrise des compétences dans cette discipline.

Enfin, une augmentation du nombre d'élèves en formation générale des adultes est souhaitée pour les adultes qui ont quitté le réseau ou qui veulent une mise à niveau pour accéder à une formation. Une hausse des inscriptions en formation professionnelle est aussi souhaitée, mais le nombre limité de programmes offerts aux Îles limite d'autant le nombre d'inscriptions des élèves, particulièrement pour les filles. En juin 2015, le taux de diplomation en formation professionnelle est assez élevé (76,9 %) et supérieur à ceux de l'ensemble de la province (71,4 % pour le réseau public et 76 % incluant le réseau privé).

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Îles

6. Zones de force et de vulnérabilité : des enjeux majeurs

Un niveau de satisfaction élevé au regard de la qualité des services offerts et du climat organisationnel

Lors des démarches de consultation préparatoires à l'actualisation du portrait de l'organisation, plusieurs éléments ont été identifiés au regard de ce que vivent les élèves, les employés et les parents, leurs préoccupations respectives ainsi que celles des partenaires. Tout d'abord, tant les élèves que les employés et les parents ont fait part de leur satisfaction générale au regard de l'école et de la commission scolaire, de la qualité des services qui y sont offerts et du climat organisationnel qui y est présent. Tant en ce qui a trait à l'encadrement, l'environnement, le sentiment de sécurité, le bien-être général et même la fierté à l'égard du milieu, les différents acteurs se montrent très satisfaits de ce qui s'y vit. Cet élément positif pourrait donc servir éventuellement de levier aux actions à entreprendre en fonction des défis à relever et des objectifs visés.

Des enjeux à considérer

Deux défis majeurs : la réussite des garçons et la réussite des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (HDAA)

La réussite des garçons en préoccupe plus d'un, et cela dans l'ensemble de la province. La Commission scolaire des Îles n'y échappe pas. L'écart de plus de 20 points entre le taux de diplomation ou de qualification des filles et celui des garçons illustre clairement cette situation. Le même constat s'observe entre la réussite des élèves dits « ordinaires » et les élèves HDAA avec un écart encore plus important de 39,3 points. Donc, la réduction des écarts de réussite entre ces groupes d'élèves est une priorité incontestable.

Le dépistage précoce et des interventions rapides, adaptées aux besoins

Le milieu socio-économique desservi par la Commission scolaire des Îles démontre des signes de défavorisation à prendre en considération. À cet égard, des problématiques en ce qui a trait aux habitudes de vie des élèves en lien avec le sommeil, l'alimentation, l'activité physique, l'utilisation des technologies et les dépendances ainsi que l'accès aux livres et à la lecture avant et pendant l'âge scolaire, ont été soulignées plus d'une fois dans les sondages et témoignent de cette situation. La prévention et le dépistage précoce des élèves à risque dès leur entrée scolaire, notamment en littératie et en numératie, constituent des priorités. Lors du sondage, 16 % des élèves du primaire et 32 % des élèves du secondaire ont dit ne pas avoir accès aux livres, aux revues ou aux journaux à la maison.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

Une plus grande maîtrise des compétences en lecture, en écriture et en mathématique

Le développement de compétences en lecture, en écriture et en mathématique doit faire l'objet d'une attention particulière, afin d'assurer un niveau plus élevé de maîtrise de ces compétences chez tous les élèves, d'autant plus que la maîtrise de ces apprentissages fondamentaux est prédictive de la réussite de l'élève tout au long de son cheminement scolaire.

Cette préoccupation s'applique également à la population adulte du territoire qui comprend un certain nombre de parents d'élèves qui fréquentent les écoles et le centre de la Commission scolaire des Îles. Consciente que le niveau de compétences en littératie doit être rehaussé chez les adultes du territoire, c'est en partenariat avec les différents partenaires concernés que la Commission scolaire des Îles prévoit contribuer à une plus grande maîtrise de la langue française.

Une vie scolaire stimulante et active

La mise en place, dans la classe et dans l'école, de pratiques éducatives et pédagogiques efficaces et de projets stimulants mieux adaptés aux besoins des élèves, notamment à ceux des garçons, est un chantier à poursuivre et à développer davantage. Nous insistons sur le fait que l'adaptation du milieu éducatif aux besoins des filles demeure aussi une priorité.

Un sondage fait auprès de tous les élèves de la Commission scolaire des Îles nous a permis de constater qu'environ un élève sur trois au primaire et trois élèves sur quatre au secondaire disent être motivés à venir l'école. De plus, un élève sur deux au primaire et huit élèves sur dix au secondaire considèrent leur école comme un milieu de vie chaleureux et agréable. Toutefois, pour les élèves de la formation générale des adultes et les élèves de la formation professionnelle, les pourcentages quant à leur perception de leur centre comme un milieu de vie agréable et chaleureux sont supérieurs, soit 86 % et 91 %. Il apparaît donc important de soutenir les écoles primaires et secondaires dans la mise en place de projets stimulants plus adaptés aux besoins d'apprentissage des élèves et favorisant le développement du sentiment d'appartenance et la motivation à venir à l'école.

De saines habitudes de vie pour une meilleure réussite scolaire

Le développement de saines habitudes de vie chez les élèves est une préoccupation majeure. Les résultats des sondages nous ont révélé que les élèves du secondaire, comme ceux de la FGA et de la FP, dorment moins et passent plus de deux heures par jour devant un écran électronique. Un élève sur deux utilise les technologies pour regarder des vidéos ou échanger sur les médias sociaux. De plus, un parent sur deux d'un enfant au secondaire dit ne pas encadrer son jeune dans l'utilisation des technologies de l'information. Donc, tout en percevant les technologies de l'information et des communications comme des outils incontournables et stimulants pour l'apprentissage, il est primordial d'éduquer les élèves et de sensibiliser les parents à une utilisation responsable, éthique et adéquate de ces outils d'apprentissage et de communication.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des îles

Les habitudes alimentaires des élèves constatées dans le cadre du sondage confirment qu'il est encore nécessaire de poursuivre le travail déjà amorcé depuis plusieurs années, en collaboration avec la famille et la communauté, pour favoriser de bonnes conditions d'apprentissage. De plus, le manque d'activité physique à l'école ou le manque d'occasions de bouger à l'école a été soulevé par 50 % des élèves. Pour les élèves du primaire, cette réalité constitue même un frein à leur motivation à venir à l'école.

La collaboration des parents et de la communauté

La collaboration des parents est essentielle à la réussite scolaire de leur enfant. La difficulté de créer des liens avec certains parents amène la Commission scolaire des îles à questionner la satisfaction des parents, plus difficiles à rejoindre, quant aux différents moyens de communication et de soutien qui leur sont proposés dans le cadre de leur engagement parental. À cet effet, la Commission scolaire des îles s'engage à déployer des moyens novateurs pour augmenter la satisfaction des parents et les inciter à venir vers l'école. Plus de 90 % des parents qui ont répondu au sondage (un sur quatre) ont dit être satisfaits ou très satisfaits des modalités de communication et de soutien de l'école et de la Commission scolaire des îles.

Dans un contexte d'insularité, les partenariats avec la communauté sont précieux pour assurer la réussite des élèves et leur développement global. Toutefois, pour la satisfaction des deux parties, il importe de bien les cibler, d'assurer des suivis réguliers et d'atteindre les objectifs visés par chaque partenariat. La Commission scolaire des îles souhaite donc s'assurer que les liens de collaboration viseront à mieux servir les élèves, leurs parents et les milieux scolaires.

Une intervention professionnelle de qualité dans un contexte d'approches collaboratives

Une intervention professionnelle de qualité est une condition essentielle à la réussite des élèves. Les défis préalablement identifiés nécessiteront la poursuite et le développement de chantiers de formation et d'accompagnement des plus importants, afin d'assurer la mise en place des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques dans les classes et dans les écoles. La Commission scolaire des îles a déjà commencé à soutenir les équipes-écoles et l'équipe-centre dans l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques et est convaincue qu'il faut poursuivre dans ce sens. Le déploiement d'équipes collaboratives actives et performantes, amorcé depuis quelques années, se poursuivra comme un lieu privilégié de formation et de développement professionnel. La dynamique de réseau sera aussi à consolider entre les établissements.

L'insertion professionnelle des nouveaux employés s'est imposée comme une priorité. Dans le sondage aux employés, un employé sur quatre a dit ne pas être satisfait des informations reçues dans le cadre de son nouveau travail et plus de 25 % des enseignants et des membres du personnel de soutien ont dit ne pas être satisfaits des moyens mis de l'avant pour les aider dans l'exécution de leur nouvelle tâche.

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Îles

Plusieurs employés de diverses catégories ont souhaité une bonification des stratégies déployées actuellement; ce qui devrait favoriser et soutenir la mobilisation et l'engagement du personnel à l'égard des enjeux mis en priorité. De plus, dans un contexte où l'ajout de ressources professionnelles est annoncé pour les prochaines années, le soutien des nouveaux employés est une stratégie pour créer un sentiment d'appartenance et assurer une certaine stabilité du personnel.

Une vision partagée et mobilisatrice

Pour la Commission scolaire des Îles, réaliser sa mission ne peut se faire sans une vision partagée et intégrée, tant chez les acteurs internes qu'externes à l'organisation. Elle veut une vision qui mobilise ces acteurs dans une direction commune et concertée, afin que tous ses élèves réussissent plus, réussissent mieux. Pour la Commission scolaire des Îles, la réussite de chaque élève est le résultat d'une contribution et d'une responsabilité collectives.

La prévention, l'accent sur les savoirs essentiels, le pilotage des données pour guider l'intervention pédagogique et éducative, le développement professionnel en fonction des besoins, l'enrichissement professionnel par le réseautage, le sentiment d'efficacité personnelle de l'élève et de l'adulte qui l'accompagne, la communication entre les acteurs concernés par la réussite des élèves, l'optimisation des rôles de chacun ainsi que la collaboration avec la famille et la communauté sont des priorités qui s'inscrivent au cœur de la vision de la Commission scolaire des Îles.

La Commission scolaire des Îles se veut une organisation bienveillante, au service des besoins de ses élèves et en soutien aux adultes qui les accompagnent tout au long de leur cheminement scolaire.

Mission, vision et valeurs de la Commission scolaire des îles

Le projet commun présenté aux pages suivantes s'appuie sur la mission, la vision et les valeurs de l'organisation.

MISSION (prescrite dans l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique)

La Commission scolaire des Îles a pour mission:

- d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité;
- de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

VISION

La Commission scolaire des Îles se veut une communauté éducative en action et bienveillante, qui croit en la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte. Ainsi, elle privilégie la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et de gestion, dans une dynamique de collaboration et de responsabilité partagée. Ouverte à l'innovation et à la créativité, elle prépare les élèves à relever les défis du 21^e siècle.

VALEURS

À la Commission scolaire des Îles:

- parce que chaque élève est important, peut réussir et a droit à tous nos égards, nous valorisons le **respect** et la **rigueur**;
- parce que chaque élève et chaque milieu peuvent avoir accès aux services offerts, nous valorisons l'**équité**;
- parce que la réussite est une responsabilité collective, nous valorisons l'**ouverture** et la **collaboration**.

Objectifs déterminés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Objectif national 2030	Cible 2022 MÉES	Cible 2022 CSÎ	Indicateur												
<p>Objectif 1</p> <p>Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)</p>	<p>Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification (tous les réseaux)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>84,0 %</td> <td>78,8 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>*La cohorte 2008-2009, ce sont les élèves inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre 2008 et qui sont diplômés en juin 2015</p>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*	84,0 %	78,8 %	<p>Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>84,0 %</td> <td>80,0 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Taux d'obtention d'un DES ou DEP (sans qualification)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>79,0 %</td> <td>75,0 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*	84,0 %	80,0 %	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	79,0 %	75,0 %	<p>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans</p>
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*														
84,0 %	78,8 %														
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*														
84,0 %	80,0 %														
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
79,0 %	75,0 %														
<p>Objectif 2</p> <p>Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves</p>	<p>Filles et garçons (tous les réseaux)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6,1 points</td> <td>10,1 points Tous : 78,8 % Filles : 83,9 % Garçons : 73,8 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	6,1 points	10,1 points Tous : 78,8 % Filles : 83,9 % Garçons : 73,8 %	<p>Filles et garçons</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>14 points</td> <td>20,7 points Tous : 80,0 % Filles : 89,5 % Garçons : 68,8 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	14 points	20,7 points Tous : 80,0 % Filles : 89,5 % Garçons : 68,8 %	<p>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans</p>				
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
6,1 points	10,1 points Tous : 78,8 % Filles : 83,9 % Garçons : 73,8 %														
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
14 points	20,7 points Tous : 80,0 % Filles : 89,5 % Garçons : 68,8 %														



Objectif national 2030	Cible 2022 MÉES	Cible 2022 CSÍ	Indicateur												
	<p data-bbox="591 308 996 371">EHDAА (avec un PI actif) et élèves ordinaires (réseau public)</p> <table border="1" data-bbox="591 391 1099 603"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25,3 points</td> <td>34,1 points Tous : 74,9 % Élèves ordinaires : 82,4 % EHDAА : 48,3 %</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="591 850 976 914">Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération (tous les réseaux)</p> <table border="1" data-bbox="591 933 1099 1204"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 points</td> <td>3,8 points Tous : 78,8 % Élèves immigrants 1^{re} génération : 75,0 % Élèves non immigrants : 78,8 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	25,3 points	34,1 points Tous : 74,9 % Élèves ordinaires : 82,4 % EHDAА : 48,3 %	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	3 points	3,8 points Tous : 78,8 % Élèves immigrants 1 ^{re} génération : 75,0 % Élèves non immigrants : 78,8 %	<p data-bbox="1128 308 1534 371">EHDAА (avec un PI actif) et élèves ordinaires</p> <table border="1" data-bbox="1128 391 1619 603"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>32 points*</td> <td>39,3 points Tous : 80,0 % Élèves ordinaires : 93,5 % EHDAА : 54,2 %</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="1128 632 1601 722">*Les données sur la réussite des EHDAА ont été documentées, mais pas compilées au fil des années</p> <p data-bbox="1128 850 1469 914">Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</p> <p data-bbox="1128 943 1603 1150">Considérant que nous ne comptons que trois élèves issus de l'immigration, 1^{re} génération, nous ne pouvons pas publier de statistiques à cet effet; autrement, les informations seraient considérées comme nominatives</p>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	32 points*	39,3 points Tous : 80,0 % Élèves ordinaires : 93,5 % EHDAА : 54,2 %	
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
25,3 points	34,1 points Tous : 74,9 % Élèves ordinaires : 82,4 % EHDAА : 48,3 %														
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
3 points	3,8 points Tous : 78,8 % Élèves immigrants 1 ^{re} génération : 75,0 % Élèves non immigrants : 78,8 %														
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
32 points*	39,3 points Tous : 80,0 % Élèves ordinaires : 93,5 % EHDAА : 54,2 %														

Objectif national 2030	Cible 2022 MÉES	Cible 2022 CSÎ	Indicateur																
	<p>Élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée au 30 septembre en 1^{re} secondaire (réseau public)</p> <table border="1" data-bbox="593 427 1099 815"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6,5 points</td> <td>8,9 points</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Tous 74,9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Milieux favorisés 81,0 % (IMSE 1 à 3)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Milieux intermédiaires 74,9 % (IMSE 4 à 7)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Milieux défavorisés 69,0 % (IMSE 8 à 10)</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	6,5 points	8,9 points		Tous 74,9 %		Milieux favorisés 81,0 % (IMSE 1 à 3)		Milieux intermédiaires 74,9 % (IMSE 4 à 7)		Milieux défavorisés 69,0 % (IMSE 8 à 10)	<p>Élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée au 30 septembre en 1^{re} secondaire</p> <p>Considérant qu'il n'y a qu'une seule école secondaire sur le territoire de la Commission scolaire des îles, la mesure des écarts entre les écoles de milieux socioéconomiques ne peut pas se réaliser</p>					
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)																		
6,5 points	8,9 points																		
	Tous 74,9 %																		
	Milieux favorisés 81,0 % (IMSE 1 à 3)																		
	Milieux intermédiaires 74,9 % (IMSE 4 à 7)																		
	Milieux défavorisés 69,0 % (IMSE 8 à 10)																		
<p>Objectif 3</p> <p>Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public</p>	<p>Proportion d'élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)</p> <table border="1" data-bbox="593 1046 1099 1198"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (année 2016-2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11,4 %</td> <td>12,5 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Filles : 10,8 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Garçons : 14,2 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)	11,4 %	12,5 %		Filles : 10,8 %		Garçons : 14,2 %	<p>Proportion d'élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire</p> <table border="1" data-bbox="1131 1015 1621 1166"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (année 2016-2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 %*</td> <td>11,8 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Filles : 10,9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Garçons : 12,8 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Le nombre d'élèves associés à cette mesure est peu élevé, ce qui rend la variation de la cible beaucoup moins significative</p>	Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)	10 %*	11,8 %		Filles : 10,9 %		Garçons : 12,8 %	<p>Proportion d'élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)</p>
Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)																		
11,4 %	12,5 %																		
	Filles : 10,8 %																		
	Garçons : 14,2 %																		
Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)																		
10 %*	11,8 %																		
	Filles : 10,9 %																		
	Garçons : 12,8 %																		

Objectif national 2030	Cible 2022 MÉES	Cible 2022 CSÎ	Indicateur								
<p>Objectif 4</p> <p>Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public</p>	<p>Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire (réseau public)</p> <table border="1" data-bbox="593 475 1099 564"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (juin 2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>S.O.*</td> <td>S.O.</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Sans objet</p>	Cible 2022	Situation actuelle (juin 2017)	S.O.*	S.O.	<p>Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire</p> <table border="1" data-bbox="1131 475 1621 564"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (juin 2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>98,0 %</td> <td>98,7 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (juin 2017)	98,0 %	98,7 %	<p>Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire (réseau public)</p>
Cible 2022	Situation actuelle (juin 2017)										
S.O.*	S.O.										
Cible 2022	Situation actuelle (juin 2017)										
98,0 %	98,7 %										
<p>Objectif 5</p> <p>Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant</p>	<table border="1" data-bbox="593 751 1099 841"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (année 2016-2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>85,0 %</td> <td>68,0 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)	85,0 %	68,0 %	<table border="1" data-bbox="1131 751 1621 841"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (année 2016-2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100 %</td> <td>83,0 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)	100 %	83,0 %	<p>Indice d'état des bâtiments du parc immobilier (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)</p>
Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)										
85,0 %	68,0 %										
Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)										
100 %	83,0 %										

Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire des îles

Considérant que la CSÎ établit les objectifs, les cibles et les indicateurs pour les deux orientations ministérielles ciblées, elles sont donc intégrées dans cette partie du PEVR.

AXE 1 : Le développement du plein potentiel des élèves

Enjeu 1.1	Orientation 1.1.1	Objectif 1.1.1.1	Cible 2022	Indicateur
Le dépistage précoce, la prévention et l'intervention adaptée et continue	Agir tôt, de façon continue, notamment auprès des élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité, des difficultés d'apprentissage et des problématiques comportementales	Dépister tous les élèves à risque de développer des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire et au primaire	100 % des écoles primaires ont un portrait complet des élèves à risque	Nombre d'écoles qui ont un portrait complet des élèves présentant des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire et au primaire
		Objectif 1.1.1.2 Soutenir la mise en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces favorisant la réussite des élèves présentant des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire, au primaire et au 1 ^{er} cycle du secondaire	Cibles 2022 100 % des écoles auront reçu des mesures de soutien pour mettre en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces Hausse de 4 points des taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique, à chaque cycle du primaire et au 1 ^{er} cycle du secondaire	Indicateurs Nombre d'écoles qui auront reçu des mesures de soutien pour mettre en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces Taux de réussite en lecture, écriture et mathématique à chaque cycle du primaire et au 1 ^{er} cycle du secondaire

AXE 1 : Le développement du plein potentiel des élèves

Enjeu 1.2 Des apprentissages fondamentaux pour apprendre tout au long de la vie	Orientation 1.2.1 Assurer un niveau plus élevé de maîtrise des compétences en lecture, en écriture et en mathématique	Objectif 1.2.1.1 Augmenter les résultats (moyennes) en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire	Cible 2022 Hausse de 5 points des moyennes en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire	Indicateur Résultats (moyennes) en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire
	Orientation 1.2.2 (nationale) Contribuer à rehausser la part de la population adulte qui démontre des compétences élevées en littératie sur le territoire de la CSÎ	Objectif 1.2.2.1 Diversifier l'offre de services en apprentissage de la langue française sur le territoire de la CSÎ, en collaboration avec les partenaires concernés, incluant les employeurs	Cible 2022 Offre de service diversifiée pour la maîtrise de la langue française, en collaboration avec les partenaires	Indicateur Nombre et diversité des activités offertes pour une meilleure maîtrise de la langue française, en collaboration avec les partenaires concernés

AXE 2 : Un environnement socio-éducatif favorable au développement global des élèves

<p>Enjeu 2.1</p> <p>Une vie scolaire stimulante et active</p>	<p>Orientation 2.1.1</p> <p>Offrir un milieu de vie stimulant et attrayant, favorisant le sentiment d'appartenance et la motivation à venir à l'école</p>	<p>Objectif 2.1.1.1</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de projets stimulants et actifs répondant aux besoins des élèves, avec une attention particulière pour les garçons</p>	<p>Cibles 2022</p> <p>100 % des établissements ont reçu du soutien selon les besoins exprimés</p> <p>100 % des établissements scolaires ont déposé au moins un projet stimulant et actif par année du PEVR en lien avec leur projet éducatif</p> <p>Taux de 85 % des élèves qui se disent motivés ou très motivés à venir à l'école</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Nombre d'établissements qui ont reçu du soutien</p> <p>Nombre d'établissements scolaires qui ont déposé un projet stimulant et actif par année du PEVR en lien avec leur projet éducatif</p> <p>Niveau (taux) de motivation des élèves à venir à l'école</p>
<p>Enjeu 2.2</p> <p>Les saines habitudes de vie</p>	<p>Orientation 2.2.1</p> <p>Favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les élèves, notamment dans l'utilisation des technologies de l'information et dans les habitudes alimentaires</p>	<p>Objectif 2.2.1.1</p> <p>Éduquer tous les élèves et sensibiliser les parents à une utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et aux saines habitudes alimentaires</p>	<p>Cible 2022</p> <p>100 % des écoles et le centre auront réalisé des activités éducatives auprès de tous les élèves et des activités de sensibilisation auprès des parents</p>	<p>Indicateur</p> <p>Nombre d'établissements scolaires qui ont réalisé des activités éducatives au regard d'une utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et des saines habitudes alimentaires, auprès de tous les élèves, et des activités de sensibilisation auprès des parents</p>
	<p>Orientation 2.2.2 (nationale)</p> <p>Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour</p>	<p>Objectif 2.2.2.1</p> <p>Assurer, aux élèves du primaire, un temps de 60 minutes par jour pour bouger, selon diverses modalités convenues dans les écoles</p>	<p>Cible 2022</p> <p>100 % des élèves du primaire ont un temps de 60 minutes par jour pour bouger</p>	<p>Indicateur</p> <p>Nombre d'élèves du primaire qui bougent 60 minutes par jour</p>

AXE 2 : Un environnement socio-éducatif favorable au développement global des élèves

Enjeu 2.3	Orientation 2.3.1	Objectif 2.3.1.1	Cible 2022	Indicateur
L'engagement parental mieux soutenu	Accroître la confiance des parents pour favoriser leur collaboration dans la vie scolaire de leur enfant	Augmenter la satisfaction des parents au regard des modalités de communication et d'accompagnement, en soutien à la réussite scolaire de leur enfant	85 % des parents sont satisfaits des modalités de communication et d'accompagnement proposées par l'école, le centre et la CSÎ	Taux de satisfaction des parents au regard des modalités de communication et d'accompagnement offertes par l'école, le centre et la CSÎ
Enjeu 2.4 L'appui concerté de la communauté	Orientation 2.4.1 Favoriser des liens de collaboration axés sur la prévention, la réussite et la persévérance scolaire des élèves	Objectif 2.4.1.1 S'assurer que les partenariats actifs contribuent à mieux servir les élèves du territoire de la CSÎ, dans un but de complémentarité des services et dans le respect des missions de chacun	Cibles 2022 80 % des partenariats contribuent à mieux servir les élèves Taux de satisfaction de 85 % des gestionnaires scolaires, du personnel concerné, des parents et des partenaires	Indicateurs Le nombre de partenariats qui contribuent à mieux servir les élèves (services complémentaires à l'offre de services de la CSÎ) Taux de satisfaction des gestionnaires scolaires, du personnel concerné, des parents et des partenaires quant aux liens de collaboration avec les partenaires



AXE 3 : Une intervention de qualité soutenue par une vision commune et le développement professionnel

<p>Enjeu 3.1</p> <p>Le développement d'une vision commune, claire et partagée de la mission de l'organisation</p>	<p>Orientation 3.1.1</p> <p>Partager une vision commune de la mission de l'organisation actualisée dans le cadre du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)</p>	<p>Objectif 3.1.1.1</p> <p>Promouvoir la vision de l'organisation auprès de tous les employés, des parents et des partenaires</p>	<p>Cibles 2022</p> <p>100 % des employés et 80 % des parents et des partenaires ont été informés de la vision de la CSÎ</p> <p>100 % des employés et 75 % des parents et des partenaires connaissent les priorités contenues dans le PEVR de la CSÎ</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Le nombre d'employés, de parents et de partenaires qui ont été informés de la vision de la CSÎ</p> <p>Le niveau (taux) de connaissance des priorités contenues dans le PEVR de la CSÎ chez les employés, les parents et les partenaires</p>
<p>Enjeu 3.2</p> <p>L'accompagnement professionnel, la formation continue et le réseautage des membres du personnel</p>	<p>Orientation 3.2.1</p> <p>Stimuler l'approche collaborative au sein des établissements scolaires</p>	<p>Objectif 3.2.1.1</p> <p>Planter des équipes collaboratives actives et performantes au sein de l'organisation (CAP), au préscolaire, au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire</p>	<p>Cible 2022</p> <p>80 % des équipes collaboratives actives se situent au niveau 2 de la grille de cheminement vers l'amélioration de l'école en CAP</p>	<p>Indicateur</p> <p>Échelle de performance des équipes collaboratives actives et efficaces (cheminement vers l'amélioration de l'école en CAP)</p>
	<p>Orientation 3.2.2</p> <p>Assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques pédagogiques et éducatives</p>	<p>Objectif 3.2.2.1</p> <p>Déployer des démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques efficaces auprès de l'ensemble du personnel des établissements</p>	<p>Cible 2022</p> <p>100 % des équipes-école ou équipe-centre bénéficient de démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques éducatives et pédagogiques efficaces</p>	<p>Indicateur</p> <p>Nombre d'équipes-école et équipe-centre qui bénéficient de démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques éducatives et pédagogiques efficaces</p>
	<p>Orientation 3.2.3</p> <p>Assurer un accueil et une intégration professionnelle soutenus à tous les nouveaux employés</p>	<p>Objectif : 3.2.3.1</p> <p>Bonifier les modalités d'accueil et d'intégration professionnelle des nouveaux employés, dans un souci de mobilisation et d'une intégration professionnelle de qualité</p>	<p>Cibles 2022</p> <p>100 % des nouveaux employés bénéficieront de modalités d'accueil et d'intégration professionnelle au regard de leur nouveau travail</p> <p>85 % des employés sont satisfaits de l'accueil et de l'accompagnement reçus dans le cadre de leur nouveau travail</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Taux de nouveaux employés bénéficiant des modalités d'accueil et d'intégration</p> <p>Taux de satisfaction des nouveaux employés à l'égard des modalités d'accueil et d'intégration</p>

*LECLERC, MARTINE, *Communauté d'apprentissage professionnelle*. Les Presses de l'Université du Québec, 2012, 199 pages (p.119)

Tableau synthèse des objectifs du PEVR 2018-2022 de la Commission scolaire des îles

Objetifs MÉES* Axes principaux	Diplomation	Équité	Prévention	Maîtrise de la langue	Cheminement scolaire	Milieu de vie
Le développement du plein potentiel de l'élève <ul style="list-style-type: none"> • La diplomation • L'équité • Le cheminement scolaire • Le dépistage et la prévention • Les apprentissages fondamentaux et durables tout au long de la vie en littératie et en numératie 	Porter à 84 % le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification Porter à 79 % le taux d'obtention d'un diplôme	Réduire à 14 points l'écart de diplomation ou de qualification entre les filles et les garçons Réduire à 32 points l'écart de diplomation ou de qualification entre les élèves ayant un PI actif et les élèves ordinaires	Dépister tous les élèves à risque de développer des difficultés en littératie et en numératie et/ou comportementales, au préscolaire et au primaire Soutenir toutes les écoles dans la mise en œuvre de pratiques éducatives et pédagogiques efficaces favorisant la réussite des élèves présentant des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire, au primaire et au 1 ^{er} cycle du secondaire	Maintenir à 98 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4 ^e année du primaire Augmenter de 5 points les moyennes en lecture, en écriture et en mathématique à la fin de chaque année du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire Diversifier l'offre de service aux adultes en apprentissage de la langue française sur le territoire de la CSÎ, en collaboration avec les partenaires concernés, incluant les employeurs	Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	
Un environnement socio-éducatif favorable au développement global des élèves <ul style="list-style-type: none"> • Le milieu de vie stimulant, sain et sécuritaire • La collaboration des parents et de la communauté 						Faire en sorte que 100 % des bâtiments soient dans un état satisfaisant Soutenir la mise en œuvre de projets stimulants et actifs répondant aux besoins des élèves, avec une attention particulière pour les garçons
Une intervention de qualité soutenue par une vision commune et le développement professionnel <ul style="list-style-type: none"> • La vision commune et partagée • Les équipes collaboratives (CAP) • Les pratiques pédagogiques et éducatives probantes • Les modalités d'accueil et d'insertion professionnelle 						<ul style="list-style-type: none"> • Assurer aux élèves du primaire, un temps de 60 minutes par jour pour bouger, selon diverses modalités convenues par l'école • Éduquer tous les élèves et sensibiliser les parents à une utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et aux saines habitudes alimentaires • Augmenter la satisfaction des parents au regard des modalités de communication et d'accompagnement, en soutien à la réussite scolaire de leur enfant • S'assurer que les partenariats actifs contribuent à mieux servir les élèves du territoire de la CSÎ, dans un but de complémentarité et dans le respect des missions de chacun
	<ul style="list-style-type: none"> • Partager une vision commune de la mission de l'organisation actualisée dans le PEVR • Implanter des équipes collaboratives actives et performantes au sein de l'organisation (communautés d'apprentissage professionnelles - CAP) au préscolaire, au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire • Déployer des démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques efficaces auprès de l'ensemble du personnel des établissements • Bonifier les modalités d'accueil et d'intégration professionnelle des nouveaux employés, dans un souci de mobilisation et d'une intégration professionnelle de qualité 					

*Issus de la *Politique de la réussite éducative*

Déclaration contenant les objectifs de la Commission scolaire des îles quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité

Quelques éléments de contexte

La Commission scolaire des Îles dessert un territoire de 205,40 km² formant un archipel de plusieurs îles et comprenant deux municipalités. Elle compte cinq écoles primaires, une école secondaire, un centre de formation offrant la formation générale des adultes et la formation professionnelle et un centre administratif dans lesquels œuvre un personnel diversifié, qualifié et dévoué.

Le milieu desservi par la Commission scolaire des Îles présente certains signes de défavorisation, notamment à l'égard du revenu médian des familles, du taux de chômage et de la proportion d'adultes de 25 ans et plus sans diplôme. Une dynamique partenariale importante est présente dans plusieurs sphères d'activités sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, en raison notamment du caractère particulier de la situation géographique de cette région, et la Commission scolaire des Îles s'y inscrit très activement.

La Commission scolaire des îles est administrée par un conseil des commissaires représentant la population francophone des Îles-de-la-Madeleine. Son mandat est notamment de participer à la définition des orientations et des priorités de la commission scolaire et d'être en vigie sur la réalisation des objectifs propres à sa mission et aux résultats visés. Il a aussi la responsabilité d'informer l'organisation sur les besoins et les attentes de la population.

Pour mettre en œuvre les priorités de l'organisation, le conseil des commissaires est soutenu par la direction générale qui est entourée d'une équipe de cadres de service et de directions d'établissement. En plus d'accompagner la direction générale dans l'actualisation de la mission et des priorités de la Commission scolaire des Îles, les services ont la responsabilité de soutenir le personnel des écoles et du centre de formation dans la réalisation de leur mission et de leurs activités administratives.

Notre mission (prescrite dans l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique)

La Commission scolaire des Îles a pour mission :

- d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité;
- de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Notre vision

La Commission scolaire des Îles se veut une communauté éducative en action et bienveillante, qui croit en la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte. Ainsi, elle privilégie la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et de gestion, dans une dynamique de collaboration et de responsabilité partagée. Ouverte à l'innovation et à la créativité, elle prépare les élèves à relever les défis du 21^e siècle.

Nos valeurs

À la Commission scolaire des Îles :

- parce que chaque élève est important, peut réussir et a droit à tous nos égards, nous valorisons le **respect** et la **rigueur**;
- parce que chaque élève et chaque milieu peuvent avoir accès aux services offerts, nous valorisons l'**équité**;
- parce que la réussite est une responsabilité collective, nous valorisons l'**ouverture** et la **collaboration**.

Les services offerts

L'ÉDUCATION PRESCOLAIRE

La Commission scolaire des Îles organise des services d'éducation préscolaire 5 ans à temps plein dans toutes ses écoles. Selon les clientèles, elle peut offrir des services de maternelle 4 ans à temps plein. De plus, elle offre le programme Passe-Partout (un programme d'intégration à l'école) aux élèves de 4 ans du territoire.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

L'enseignement primaire et secondaire est offert dans le respect du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et selon les programmes prescrits par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Outre les classes ordinaires dans chacune des écoles primaires et secondaire, les élèves peuvent bénéficier de regroupements facilitant les apprentissages pour certains d'entre eux tels une classe-ressource, une classe spécialisée et des parcours de formation axée sur l'emploi.

De plus, des ressources professionnelles et de soutien technique s'assurent d'offrir aux élèves tous les services prévus dans le cadre des programmes des services éducatifs complémentaires afin de soutenir leur réussite.

L'ÉDUCATION DES ADULTES

La Commission scolaire des Îles offre, à l'éducation des adultes, les services suivants :

- la formation générale (présecondaire et secondaire);
- la formation en vue de l'obtention de préalables requis pour l'enseignement supérieur;
- le SARCA (Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement);
- la reconnaissance des acquis et compétences en formation générale et en formation professionnelle.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est offerte aux personnes souhaitant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP). Au total, ce sont quatre programmes qui peuvent désormais être offerts (autorisations permanentes) : *Pêche professionnelle, Entretien général d'immeubles, Assistance à la personne en établissement et à domicile et Santé, assistance et soins infirmiers*. Les trois derniers sont offerts sur une base rotative.

LE SERVICE AUX ENTREPRISES

La Commission scolaire des Îles répond aux besoins de formation continue des individus et des entreprises des Îles en collaboration avec le service de formation continue du Cégep de la Gaspésie et des Îles (Groupe Collégia), et ce, grâce à des formules variées : formation créditable, sur mesure, en entreprise ou en classe, de jour comme de soir, selon le nombre d'heures dont la clientèle visée a besoin. Ces formations sont assurées par une équipe de formateurs compétents et motivés.

Les clientèles

La Commission scolaire des Îles offre des services aux élèves des secteurs jeunes et adultes sur le territoire des Îles. Sa clientèle qui a déjà été composée de 1 800 élèves en 1998 est, en 2017-2018, de 1 065 élèves. Elle vit, depuis plusieurs années, une baisse continue de sa clientèle, mais les prévisions annoncent une stabilité pour les prochaines années. En 2024-2025, on prévoit y accueillir 1 010 élèves, dont 600 au primaire et 410 au secondaire.

En ce qui concerne la clientèle des adultes, on observe une baisse significative de la clientèle à la formation générale des adultes (FGA), alors qu'on constate une hausse de la clientèle en formation professionnelle (FP) grâce à la bonification de la carte des options possibles. En 2016-2017, on comptait environ 26 équivalents temps plein (ETP) en FGA et 42 ETP en FP.

Nos engagements en ce qui a trait à la qualité des services

À la Commission scolaire des Îles, nous voulons réaliser notre mission dans le respect de nos valeurs et nous nous engageons à :

- rendre accessibles nos services;
- gérer nos ressources avec équité, transparence et responsabilité et à en rendre compte;
- soutenir et accompagner chaque acteur eu égard à sa responsabilité;
- contribuer au développement social, culturel et économique des Îles;
- susciter la participation active de tous les intervenants;
- être de plus en plus présent dans le monde par un maillage de nos savoirs respectifs.

Le traitement des plaintes

La Commission scolaire des Îles a mis en place une procédure d'examen des plaintes en vue d'assurer la protection des droits des élèves et des parents. Un règlement décrit l'ensemble des démarches et des responsabilités inhérentes à ce dossier. Une copie de ce règlement est accessible sur le site Internet de la Commission scolaire des Îles.

Sommairement, les principales étapes de la démarche de traitement d'une plainte d'un usager sont les suivantes :

- **DÉPOT D'UNE PLAINTE**

- Une plainte peut être formulée verbalement ou par écrit et doit être adressée au responsable de l'examen des plaintes.
- Un intervenant qui reçoit une plainte écrite d'un élève ou de ses parents doit l'acheminer sans délai au responsable de l'examen des plaintes. S'il s'agit d'une plainte verbale, l'intervenant dirige alors l'élève ou ses parents vers le responsable de l'examen des plaintes.
- Le responsable de l'examen des plaintes prête assistance au plaignant dans la formulation de sa plainte ou pour toute démarche s'y rapportant. De plus, le responsable de l'examen des plaintes informe le plaignant qu'il peut être accompagné par la personne de son choix à toute étape de la procédure d'examen de sa plainte.

- **EXAMEN DE LA PLAINTE**

- Le responsable de l'examen des plaintes doit vérifier la recevabilité de la plainte en s'assurant que celle-ci est formulée par un élève ou ses parents et qu'elle porte sur les services offerts par la Commission scolaire des Îles ou ses établissements.
- Après l'examen de la plainte, le responsable de l'examen des plaintes détermine si elle est fondée ou non.
- Dans les trente (30) jours de la réception de la plainte, le responsable de l'examen des plaintes communique sa décision au plaignant et l'informe du recours qu'il peut exercer auprès du protecteur de l'élève s'il est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen ainsi que des moyens pour le mettre en œuvre. La décision est également communiquée à la personne ou l'instance faisant l'objet de la plainte.

- **PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

- Le protecteur de l'élève reçoit et examine une plainte lorsque le plaignant est insatisfait de son examen par le responsable de l'examen des plaintes ou du résultat de cet examen.
- Le protecteur de l'élève statue sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés.

- **RECOURS**

- L'élève ou ses parents, s'ils ne sont pas satisfaits de la décision prise par le conseil des commissaires, peuvent se prévaloir du recours en révision d'une décision. Toutefois, l'élève ou ses parents ne peuvent exercer plus d'une fois le recours en révision et la procédure d'examen des plaintes pour une même décision.

Coordonnées de la Commission scolaire des Îles :

Centre administratif
1419, chemin de l'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3B9

Téléphone : 418 986-5511
Sans frais : 1 855 937-5511
Télécopieur : 418 986-3552

Courrier électronique: secdgrh@csdesiles.qc.ca
Site internet: www.csdesiles.qc.ca

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Signataires du plan d'engagement vers la réussite

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties pour une durée de quatre ans.

POUR LE MINISTÈRE :

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Sébastien Proulx

Date

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES (adopté le 22 mai 2018) :

La présidente,



Francine Cyr

La directrice générale,



Brigitte Aucoin



OBJECTIFS DÉTERMINÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET CIBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES

OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	OBJECTIF 5
D'ici 2022, porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 79 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)	Réduire à 14 points l'écart de réussite entre les filles et les garçons et à 32 points l'écart entre les élèves ordinaires et les élèves HDAA avec PI actif	Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Maintenir à 98 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire	Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant

LES TROIS AXES, LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DU PEVR

AXE 1 LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES ÉLÈVES	ENJEU 1.1 LE DÉPISTAGE PRÉCOCE, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION ADAPTÉE ET CONTINUE	Orientation 1.1.1 : Agir tôt et de façon continue, notamment auprès des élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité, des difficultés d'apprentissage et des problématiques comportementales. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 1.1.1.1 : Dépister tous les élèves à risque de développer des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire et au primaire. ○ Objectif 1.1.1.2 : Soutenir la mise en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces favorisant la réussite des élèves présentant des difficultés en littératie, en numératie et comportementales, au préscolaire, au primaire et au 1er cycle du secondaire.
	ENJEU 1.2 DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE	Orientation 1.2.1 : Assurer un niveau plus élevé de maîtrise des compétences en lecture, en écriture et en mathématique. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 1.2.1.1 : Augmenter les résultats (moyennes) en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1er cycle du secondaire. Orientation 1.2.2 : Contribuer à rehausser la part de la population adulte qui démontre des compétences élevées en littératie sur le territoire de la commission scolaire. (Orientation nationale) <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 1.2.2.1 : Diversifier l'offre de services en apprentissage de la langue française sur le territoire de la CSÎ, en collaboration avec les partenaires concernés, incluant les employeurs.
AXE 2 UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT GLOBAL DES ÉLÈVES	ENJEU 2.1 UNE VIE SCOLAIRE STIMULANTE ET ACTIVE	Orientation 2.1.1 : Offrir un milieu de vie stimulant et attrayant, favorisant le sentiment d'appartenance et la motivation à venir à l'école. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 2.1.1.1 : Soutenir la mise en œuvre de projets stimulants et actifs répondant aux besoins des élèves, avec une attention particulière pour les garçons.
	ENJEU 2.2 LES SAINES HABITUDES DE VIE	Orientation 2.2.1 : Favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les élèves, notamment dans l'utilisation des technologies de l'information et dans les habitudes alimentaires. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 2.2.1.1 : Éduquer tous les élèves et sensibiliser les parents à une utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et aux saines habitudes alimentaires. Orientation 2.2.2 : Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour. (Orientation nationale) <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 2.2.2.1 : Assurer, aux élèves du primaire, un temps de 60 minutes par jour pour bouger, selon diverses modalités convenues dans les écoles.
	ENJEU 2.3 L'ENGAGEMENT PARENTAL MIEUX SOUTENU	Orientation 2.3.1 : Accroître la confiance des parents pour favoriser leur collaboration dans la vie scolaire de leur enfant. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 2.3.1.1 : Augmenter la satisfaction des parents au regard des modalités de communication et d'accompagnement, en soutien à la réussite scolaire de leur enfant.
	ENJEU 2.4 L'APPUI CONCERTÉ DE LA COMMUNAUTÉ	Orientation 2.4.1 : Favoriser des liens de collaboration axés sur la prévention, la réussite et la persévérance scolaire des élèves. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 2.4.1.1 : S'assurer que les partenariats actifs contribuent à mieux servir les élèves du territoire de la CSÎ, dans un but de complémentarité des services et dans le respect des missions de chacun.
AXE 3 UNE INTERVENTION DE QUALITÉ SOUTENUE PAR UNE VISION COMMUNE ET LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	ENJEU 3.1 LE DÉVELOPPEMENT D'UNE VISION COMMUNE, CLAIRE ET PARTAGÉE DE LA MISSION DE L'ORGANISATION	Orientation 3.1.1 : Partager une vision commune de la mission de l'organisation actualisée dans le cadre du plan d'engagement vers la réussite (PEVR). <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 3.1.1.1 : Promouvoir la vision de l'organisation auprès de tous les employés, des parents et des partenaires.
	ENJEU 3.2 L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL, LA FORMATION CONTINUE ET LE RÉSEAUTAGE DES MEMBRES DU PERSONNEL	Orientation 3.2.1 : Stimuler l'approche collaborative au sein des établissements scolaires. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 3.2.1.1 : Implanter des équipes collaboratives actives et performantes au sein de l'organisation (CAP), au préscolaire, au primaire et au 1er cycle du secondaire. Orientation 3.2.2 : Assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques pédagogiques et éducatives. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 3.2.2.1 : Déployer des démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques efficaces auprès de l'ensemble du personnel des établissements. Orientation 3.2.3 : Assurer un accueil et une intégration professionnelle soutenus à tous les nouveaux employés. <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif 3.2.3.1 : Bonifier les modalités d'accueil et d'intégration professionnelle des nouveaux employés, dans un souci de mobilisation et d'une intégration professionnelle de qualité.

MISSION

La Commission scolaire des Îles a pour mission :

- d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité;
- de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

VISION

La Commission scolaire des Îles se veut une communauté éducative en action et bienveillante, qui croit en la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte. Ainsi, elle privilégie la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et de gestion, dans une dynamique de collaboration et de responsabilité partagée. Ouverte à l'innovation et à la créativité, elle prépare les élèves à relever les défis du 21^e siècle.

VALEURS

À la Commission scolaire des Îles :

- parce que chaque élève est important, peut réussir et a droit à tous nos égards,
→ nous valorisons le **respect** et la **rigueur**;
- parce que chaque élève et chaque milieu peuvent avoir accès aux services offerts,
→ nous valorisons l'**équité**;
- parce que la réussite est une responsabilité collective,
→ nous valorisons l'**ouverture** et la **collaboration**.